

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Paris, le 17 janvier 2022

---

### **La CNDP et l'Anses scellent un partenariat pour renforcer l'information et la participation du public**

**Dans le cadre de leurs engagements respectifs au service d'un débat public de qualité sur des questions environnementales, la CNDP et l'Anses nouent un partenariat pour renforcer l'information apportée au public et soutenir les pratiques de participation citoyenne.**

La crise sanitaire que nous traversons depuis près de deux ans met en lumière la volonté croissante du public de mieux comprendre les questions sanitaires et environnementale auxquelles nous sommes confrontés. Elle a aussi fait apparaître deux problématiques contradictoires : d'un côté, une forte demande d'éclairages scientifiques, et de l'autre une multiplication des sources d'information et une défiance envers les institutions publiques.

C'est dans ce contexte que l'Anses et la CNDP ont souhaité engager un partenariat de trois ans renouvelable, avec un triple objectif :

- **Améliorer l'information du public** dans le cadre des procédures participatives organisées ou garanties par la CNDP, au regard des connaissances scientifiquement établies et des incertitudes associées
- **Renforcer le dialogue et l'ouverture à la participation du public** dans le champ des missions de l'Anses, notamment quand elle est saisie de sujets suscitant des questionnements voire des controverses dans l'opinion
- **Conduire des réflexions communes** sur la place du savoir scientifique et de l'expertise dans le débat public.

Dans le cadre de ce partenariat, la CNDP s'engage notamment à conseiller l'Anses sur toute question relative à l'information et à la participation du public. A la demande de l'Agence, la CNDP pourra aussi émettre des avis et recommandations pour favoriser la participation du public dans les domaines d'activité de l'Anses.

De son côté, l'Anses s'engage à conseiller et accompagner la CNDP dans l'élaboration des informations scientifiques mises à disposition du public dans le cadre des débats publics en mobilisant, au cas par cas, les compétences et expertises scientifiques les plus adaptées aux sujets.

Pour Chantal Jouanno, présidente de la CNDP, « *ce partenariat va nous permettre de répondre encore mieux aux exigences de nos publics, qui ont une attente croissante d'informations pour les éclairer et se forger leur propre opinion. Il nous donnera également l'occasion de conduire des réflexions communes sur la place du savoir scientifique et de l'expertise dans le débat public, véritable préoccupation d'actualité* ».

Pour Roger Genet, directeur général de l'Anses, « *il est important de bien articuler les missions d'expertise scientifique de l'Agence et les débats de société qui les entourent, pour que ces savoirs scientifiques alimentent de la façon la plus juste possible le débat public, sans toutefois s'y substituer. Nous attendons du partenariat avec la CNDP qu'il contribue à renforcer nos initiatives de dialogue et d'ouverture à la société.* »

#### **A PROPOS DE LA CNDP**

La Commission nationale du débat public (CNDP) est une autorité administrative indépendante créée en 1995 par la loi Barnier. Instance collégiale composée de 25 membres provenant d'horizons différents, assurant ainsi son indépendance (administrations, associations, patronat, syndicats...), son rôle est de veiller au respect de la participation du public au processus d'élaboration des projets, plans et programmes ayant un impact sur l'environnement, et présentant de forts enjeux socio-économiques : transition énergétique, mobilités, industries, etc. Au plus près des citoyennes et citoyens, la CNDP est présente sur tout le territoire national à travers ses représentants en région (délégué.e.s) et ses 250 garant.e.s chargé.e.s de veiller à l'information et à la participation du public. Elle développe également la culture de la participation en apportant des conseils et en rendant des avis méthodologiques sur toute démarche de participation du public. Rendez-vous sur [www.debatpublic.fr](http://www.debatpublic.fr)

#### **A PROPOS DE L'ANSES**

L'agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail apporte aux décideurs publics les repères scientifiques nécessaires pour protéger la santé de l'Homme et de l'environnement contre les risques sanitaires. Elle étudie, évalue et surveille l'ensemble des risques physiques, biologiques et chimiques auxquels les Hommes, les animaux et les végétaux sont exposés, et aide ainsi les pouvoirs publics à prendre les mesures nécessaires, y compris en cas de crise sanitaire. Agence nationale au service de l'intérêt général, l'Anses relève des ministères en charge de la santé, de l'environnement, de l'agriculture, du travail et de la consommation. Plus d'information sur [anses.fr](http://anses.fr).

#### **CONTACTS PRESSE**

##### **CNDP**

Sabine Rozier-Deroche	<a href="mailto:sdr@taolaconsultants.com">sdr@taolaconsultants.com</a>	T. +33 6 42 66 45 24
Pôle communication CNDP	<a href="mailto:media@debatpublic.fr">media@debatpublic.fr</a>	T. +33 6 31 60 52 06

##### **ANSES**

presse@anses.fr - 01 49 77 13 77 - 01 49 77 22 26 - 01 49 77 28 20